



Commission Départementale

Surveillance des Opérations Electorales

PROCÈS-VERBAL du mardi 21 mai 2024

Présidence : Bernard SALE

Secrétaire de séance : Nicolas MAKSYMIUK

Présents : Dominique CHATELLIER – Jean Pierre DEMENGEL - Colette MARQUES - Julio MARQUES -

Absent Excusé : Pascale GODEFROY – Lionnel INJAI

La séance est ouverte par M. Bernard SALE, Président.

Il rappelle que cette Commission est prévue et figure à l'article 16 des Statuts du District.

Statuts du District :

« Article 16 Commission de surveillance des opérations électorales

Une commission de surveillance des opérations électorales est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité de Direction et de toutes autres élections organisées au sein du District.

Elle est composée de cinq (5) membres au minimum nommés par le Comité de Direction, dont une majorité de personnes qualifiées, ces membres ne pouvant être candidats aux instances dirigeantes de la FFF, d'une Ligue ou d'un District.

Elle peut être saisie par les candidats ou se saisir elle-même, de toute question ou litige relatifs aux opérations de vote citées ci-dessus. Elle a compétence pour :

- se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ;*
- accéder à tout moment au bureau de vote ;*
- adresser à tout moment, au Comité de Direction tout conseil et toute observation relatifs au respect des dispositions statutaires ;*
- se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ;*
- exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.»*

L'appel à candidatures pour l'élection du Comité de Direction a été publié le 22 mars 2024 sur le site internet du District ainsi que sur le Journal Officiel du District N°314 à cette même date :

L'élection du Comité de Direction du District de Seine et Marne aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 18 juin 2024. L'appel à candidature pour cette élection est ouvert du 18 avril 2024 au 18 mai 2024, à minuit, cachet de la poste faisant foi.

La Commission acte la réception d'une enveloppe postée en recommandé le 24 avril 2024 et reçue le 25 avril 2024 avec le libellé « Elections Comité Directeur », celle-ci est régulièrement envoyée.

Le Président de la Commission ouvre cette enveloppe, celle-ci contient :
La déclaration de candidature de liste appelée « Performance Foot 77 »

La liste des membres de cette liste :

N°1	<i>Président</i>	<i>Philippe COLLOT</i>
N°2	<i>Président Délégué</i>	<i>Jean-Marie RENAUD</i>
N°3	<i>Vice-Président</i>	<i>Ludovic VANTYGHEM</i>
N°4	<i>Vice-Président</i>	<i>Cédric GUILLOSO</i>
N°5	<i>Secrétaire Général</i>	<i>Jean François DIDIER</i>
N°6	<i>Trésorier</i>	<i>Gérard VIVES</i>
N°7	<i>Secrétaire Général Adjoint</i>	<i>Monique MACHO</i>
N°8	<i>Trésorier Adjoint</i>	<i>Jean-Paul PEYRIN</i>
N°9	<i>Arbitre</i>	<i>Bernard MARMION</i>
N°10	<i>Educateur</i>	<i>Abdelhak RAJI</i>
N°11	<i>Femme</i>	<i>Isabelle CHILARD</i>
N°12	<i>Médecin</i>	<i>Pierre BILLARD</i>
N°13	<i>Membre</i>	<i>Christiane CAU</i>
N°14	<i>Membre</i>	<i>Dominique DA ROCHA</i>
N°15	<i>Membre</i>	<i>Laurent HERPE</i>
N°16	<i>Membre</i>	<i>Frankie OULD MESSAOUD</i>
N°17	<i>Membre</i>	<i>Farid RAACH</i>
N°18	<i>Membre</i>	<i>Gilles TANNIER</i>

La Commission se réunira le vendredi 24 mai pour procéder aux vérifications :

- du respect de l'article 13.1 des statuts
- des conditions générales d'éligibilité de l'article 13.2.1 des statuts
- des conditions particulières d'éligibilité de l'article 13.2.2 des statuts